



## **Avis au terme de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle**

**Nom du produit :** TOLCIDE PS75  
**Numéro d'homologation :** 28878  
**Numéro de demande :** 2003-1433  
**Numéro de l'ARLA :** 1673544

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le *31 décembre 2008*, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le *1<sup>er</sup> décembre 2008*, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

### **PARTIE 8 COMPOTEMENT ET DEVENIR DES PRODUITS CHIMIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT**

---

**CODO :** 8.2.2.3  
**Titre :** Méthode d'analyse — Eau

**Détails :** Des chromatogrammes représentatifs d'échantillons enrichis et non enrichis d'eau de surface et d'eau potable obtenus à partir de l'analyse du sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium (THPS) et des données attestant de la linéarité de la méthode d'analyse par chromatographie d'échange d'ions utilisée pour l'analyse du THPS dans l'eau potable et de surface sont exigés pour les méthodes d'analyse des résidus.

**CODO :** 8.2.2.4  
**Titre :** Méthode d'analyse — Biote

**Détails :** Élaborer et valider une méthode d'analyse du THPS et de ses produits de transformation utilisant des tissus de plantes aquatiques et d'animaux.